

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 09 16

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes

Lors de sa réunion du 25 novembre 2021*(en application de la délibération du Conseil Communautaire**en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Bureau composé de 13 membres.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU.

Assistait également : Jean CANTIN.

Projet Alimentaire Territorial (PAT) : réponse à l'appel à candidatures PAT Pays de la Loire - DRAAF RÉGION ADEME - Édition 2021

Lors du Conseil Communautaire du 20 mai dernier, la Collectivité a confirmé sa volonté d'élaborer son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Dans la lignée de cette décision et afin de permettre à la Collectivité d'être reconnue dans le pilotage de cette dynamique, il est proposé de répondre à l'appel à candidatures PAT Pays de la Loire « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires » - Plan de relance - DRAAF RÉGION ADEME - Édition 2021.

Les différentes étapes de mise en œuvre du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont les suivantes :

1. Initiation du PAT,
2. Réalisation d'un diagnostic du système alimentaire territorial,
3. Elaboration d'un cadre stratégique et opérationnel,
4. Mise en œuvre du programme d'actions.

Le projet présenté par la Collectivité dans le cadre de cet appel à candidatures est l'élaboration de son PAT, du diagnostic du système alimentaire territorial jusqu'à l'élaboration d'un cadre stratégique et opérationnel.

Le diagnostic du système alimentaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie traitera de l'offre (production et foncier agricole, pêche, Agriculture Biologique (AB) et productions emblématiques, industries agroalimentaires...) et de la demande alimentaire du territoire (pratiques de consommation, besoins et attentes alimentaires, lieux d'achats et offre commerciale, focus restauration collective, culture gastronomique locale...). Un premier travail de collecte de l'ensemble des données disponibles en interne (PCAET, SCoT...) et en externe (INSEE, DRAAF, CRATER...) a été réalisé par le service agriculture de la Collectivité. Ce travail sera achevé par un diagnostic complémentaire réalisé par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et par des éléments qualitatifs, à l'aide d'entretiens individuels d'acteurs clés et d'enquêtes auprès de la population.

Ce diagnostic constituera un document support indispensable au lancement de la future concertation. Il permettra également de dégager une vision partagée de la question de l'alimentation sur le territoire et de ses principaux enjeux, dont découleront les futures actions du PAT.

La prochaine étape suite au diagnostic sera de définir, avec les différents acteurs du système alimentaire, les objectifs et la stratégie en matière d'alimentation pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Cette étape se décline en plusieurs phases :

- conforter les enjeux en matière d'alimentation du territoire à l'aide des résultats du diagnostic ;

- définir des objectifs opérationnels et les leviers d'actions via l'identification des outils, des partenariats et de leurs modalités qui permettront de construire les futures actions du PAT ;
- élaborer un programme d'actions partenarial pluriannuel ;
- définir la gouvernance du PAT grâce à différentes instances transversales (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail...) ;
- construire un dispositif de suivi des actions du PAT et d'amélioration continue.

Lors de cette étape, une concertation territoriale sera organisée mobilisant les différentes catégories d'acteurs du système alimentaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (acteurs du monde agricole et de l'alimentation, consommateurs, institutions publiques, associations locales et initiatives citoyennes...). Il est proposé de lancer un marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'organisation et l'animation de cette concertation.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel présenté par la Collectivité dans le cadre de cet appel à candidatures est le suivant :

DEPENSES (en HT)			RECETTES		
Diagnostic alimentaire complémentaire (Chambre d'agriculture)	16 300,00 €	22,11 %	DRAAF -ADEME -Région	51 603,95 €	70,00 %
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - Mise en place d'une concertation territoriale et co-construction d'un cadre stratégique et opérationnel	23 333,33 €	31,65 %	Autofinancement Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	22 115,98 €	30,00 %
Chargé de mission agriculture et alimentation	30 552,44 €	41,44 %			
Frais de communication (interne)	3 534,16 €	4,79 %			
TOTAL	73 719,93 €	100,00 %	TOTAL	73 719,93 €	100,00 %

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 introduisant la notion de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral n°2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,

Vu la délibération n°2020-4-2 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du 20 mai 2021 portant Projet Alimentaire Territorial (PAT) : lancement du diagnostic et sollicitation de subventions,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la réponse à l'appel à candidatures PAT Pays de la Loire « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise en œuvre des actions sur les territoires » - Plan de relance - DRAAF RÉGION ADEME - Édition 2021 ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 01 DEC. 2021

ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_16-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention au titre de cet appel à candidatures et à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 DEC. 2021
- de l'affichage le : 01 DEC. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 DEC. 2021

Givrand, le 30 novembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.